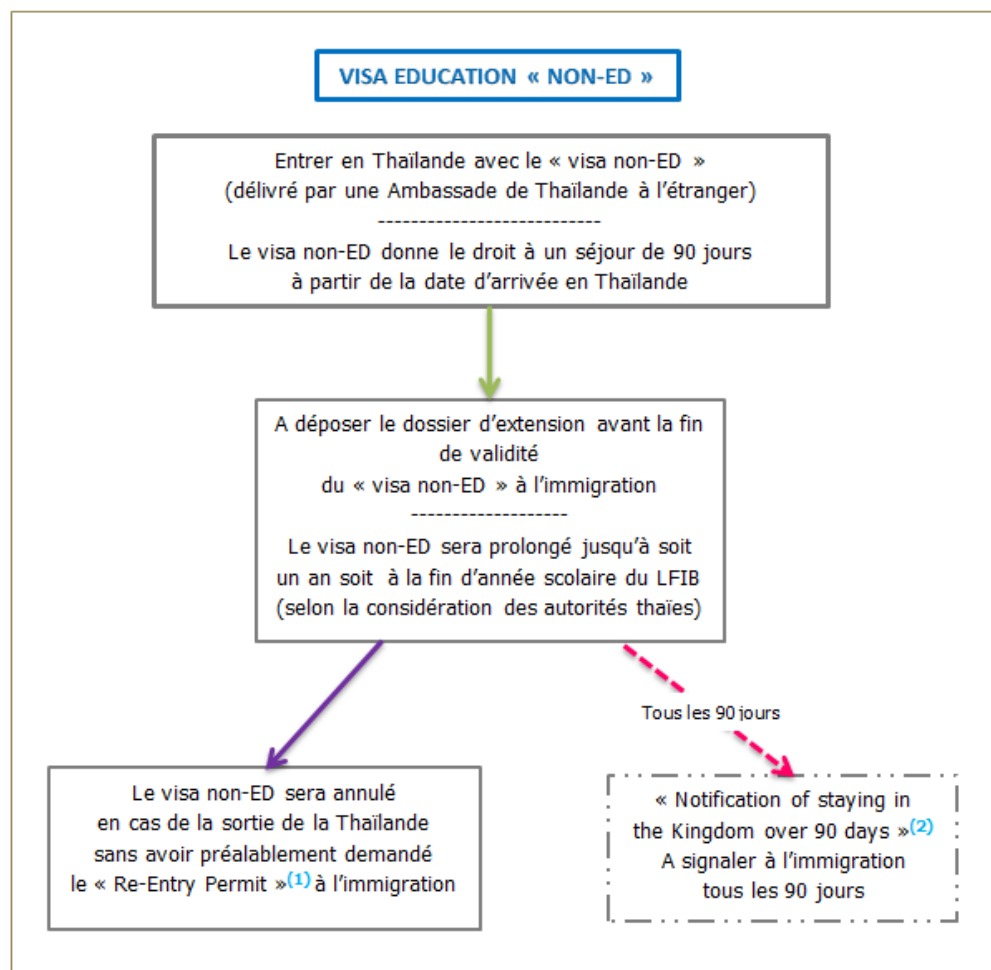


Visa Education (ED)

LFIB vous établit les documents pour accompagner votre demande de visa. Veuillez noter que les documents complémentaires demandés par les ambassades/ consulats/ immigration sont obligatoires, vous pouvez vous renseigner directement auprès des autorités.

Compte tenu des vacances scolaires de juillet-août, il est impératif de prendre contact avec le secrétariat avant fin juin pour toutes les demandes de visa durant ces 2 mois.

Les documents pour demander le visa étudiant vous seront remis à condition que les droits d'inscription aient été totalement réglés et que vous soyez à jour des frais de scolarité.



- (1) Si le titulaire compte sortir de la Thaïlande pendant la durée du « Visa NON-ED » obtenu, il faut demander le « Re-entry permit » qui permet d'entrer et de sortir de la Thaïlande sans avoir besoin de refaire toutes les démarches. Le « Visa NON-ED » sera annulé une fois quitté le territoire si vous n'avez pas de re-entry. Les frais pour le « Single re-entry permit » (entrée et sortie uniques) s'élèvent à 1,000 THB et « Multiple re-entry permit » (entrées et sorties illimitées du territoire) à 3,800 THB.
 - (2) Lorsque vous obtiendrez le « Visa NON-ED » avec un séjour de plus 90 jours, le titulaire est obligé de faire une « Notification of staying in the Kingdom over 90 days » au Bureau de l'Immigration, à renouveler tous les 90 jours.
 - Avant les 15 derniers jours de la date d'échéance : par courrier recommandé,
 - Entre 15 jours avant et 7 jours après la date d'échéance : en personne ou par une tierce personne au Bureau de l'Immigration (Chaengwattana),
 - Entre le 15ème et le 7ème jour avant la date d'échéance : notification en ligne, [cliquez ICI](#).
- La première demande d'extension de visa vaut une « Notification of staying in the Kingdom over 90 days ». Mais en aucun cas une « Notification of staying in the Kingdom over 90 days » ne se substitue à une extension de visa.
 - Tout retard de « Notification of staying in the Kingdom over 90 days » est une infraction punie d'une amende de 4 000 THB.
 - Toute sortie et réentrée de Thaïlande remet le compteur à zéro.

Le LFIB vous établit les documents pour accompagner votre demande de visa.

1. Lettre certifiant la scolarisation de l'élève comportant une date et des indications de l'élève Copie conforme de la licence du LFIB
2. Copie conforme de la licence de la Provisseure thaïe
3. Copie conforme de la carte d'identité de la Provisseure thaïe

Obtention de « Visa NON-ED »

- Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou du consulat de Thaïlande dans votre pays/ville pour les documents demandés.
- La validité du visa est de 3 mois. Vous avez 3 mois à partir de la date d'émission du visa pour entrer en Thaïlande.
- Ce visa permet un séjour de 90 jours à partir de la date d'arrivée en Thaïlande.
- Le visa donne le droit à une seule entrée sur le territoire thaïlandais. Toute sortie du territoire entraîne l'annulation du visa et requiert une nouvelle démarche de visa pour revenir en Thaïlande.

Formulaire à remplir : copier et coller dans votre mail (ne pas faire en .pdf) et envoyer à visa-eleve@lfib.ac.th.

Toutes les informations doivent obligatoirement correspondre précisément au passeport concerné.

Demande de « Visa NON-ED » à partir d'une Ambassade de Thaïlande à l'étranger

Titre : Master/Mr./Miss
Nom : Prénom :
Nationalité :
Numéro de passeport :
Date prévue pour déposer la demande :
Dans quelle Ambassade de Thaïlande située à l'étranger comptez-vous déposer votre demande :
Classe fréquentée par l'élève :
Année scolaire :

*Les documents fournis par LFIB seront uniquement envoyés jusqu'à votre domicile par DHL ou FedEx (les frais d'envoi selon le pays, de 1 300 à 2 500 THB sont à votre charge ; la comptabilité vous enverra la facture lors de votre arrivée).

*Ou vous pouvez également venir les retirer (sur rendez-vous) au secrétariat de la Provisoire Thaïe.

Extension du « Visa NON-ED »

La demande d'extension du « Visa NON-ED » ne pourra être faite qu'à partir du 45ème jour avant la fin de validité du visa. Le titulaire doit faire une demande d'extension jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et se présenter personnellement au Bureau de l'immigration.

Vous pouvez venir retirer les documents fournis par LFIB (sur rendez-vous) au secrétariat de la Proviseure thaïe.

Pour les documents à préparer et les démarches à suivre, veuillez vous renseigner directement auprès du Bureau de l'immigration : 1178 (Hot line).

Formulaire à remplir : copier et coller dans votre mail (ne pas faire en .pdf) et envoyer à visa-eleve@lfib.ac.th

Toutes les informations doivent obligatoirement correspondre précisément au passeport concerné.

Demande de l'extension du « visa NON-ED » auprès du Bureau de l'immigration en Thaïlande

1ere extension prochaine extension

Titre : Master/Mr./Miss

Nom : Prénom :

Nationalité :

Numéro de passeport :

Date prévue pour déposer la demande :

Classe fréquentée par l'élève :

Année scolaire :

Date d'expiration du « visa NON-ED », voir la durée du tampon carré « ADMITTED UNTIL :

Annulation de Visa

Si votre enfant quitte le LFIB mais il continue son séjour en Thaïlande ou il quitte la Thaïlande pour ses études à l'étranger, vous êtes dans l'obligation d'annuler tous les visa NON-ED liés à sa scolarisation au LFIB afin d'éviter une amende qui peut s'élever jusqu'à 20 000 THB.

Formulaire à remplir : copier et coller dans votre mail (ne pas faire en .pdf) et envoyer à visa-eleve@lfib.ac.th

Demande d'annulation « Visa NON-ED » auprès du Bureau de l'immigration en Thaïlande

Titre : Master/Mr./Miss....
Nom : Prénom :
Nationalité :
Numéro de passeport :
Date prévue pour déposer la demande :
Quelle date comptez-vous déposer votre demande :
Classe fréquentée par l'élève :
Année scolaire :

IMPORTANT : Une fois le visa obtenu, le titulaire doit :

- Veiller à ne pas dépasser la date de fin de validité du visa pour ne pas être en statut « Overstay » (l'amende en cas de « Overstay » peut atteindre 20 000 THB) ;
- Effectuer les démarches de demande d'extension du visa AVANT la date d'expiration du visa obtenu.
- Contacter l'immigration pour vous renseigner sur les documents à préparer pour la demande de l'extension du visa